

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION  
DES DECHETS DE L'AUBE**

**SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2013**

Date de convocation :  
26 novembre 2013

Date d'affichage :  
26 novembre 2013

Nombre de membres  
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres  
en exercice : 43

Membres présents : 32

Pouvoir : 0

**OBJET : 2013/C12/01**

**Autorisation de  
recrutement d'agents non  
titulaires de  
remplacement  
momentané pour congés  
Année 2014**

Acte rendu exécutoire le :

**17 DEC. 2013**

Après dépôt en Préfecture le :

**16 DEC. 2013**

Et publication le :

**17 DEC. 2013**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize  
Le 10 décembre à 11 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au Golden Tulip « salle Orient » à Barberey Saint-Sulpice sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN.

Présents (32) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Gilbert FAURE, David GARNERIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Régis LABBE, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (11) :

Mmes et MM. Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Michel JACOB, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

**PRÉFECTURE DE L'AUBE**

**16 DEC. 2013**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

**Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement  
momentané pour congés - Année 2014**

Madame la Présidente indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 1, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental ou de l'accomplissement du service national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale de 1 an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi.

Elle propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré par,

**Vote**

Pour	Contre	Abstention
78	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

- AUTORISE** Madame la Présidente à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée et pour les cadres d'emplois suivants :
  - Adjoint administratif
  - Ingénieur
  - Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> Classe
- PRECISE** que cette autorisation couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.
- DIT** que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités.
- DIT** que ces agents exerceront pendant une durée laissée à l'entière appréciation de Madame la Présidente, leur intérim cessant automatiquement à la date de reprise du travail des agents défaillants.
- DIT** que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emplois des fonctionnaires remplacés.
- DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires de remplacement seront inscrits au budget primitif 2014 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**PRÉFECTURE DE L'AUBE**

**1 6 DEC. 2013**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 12 décembre 2013  
La Présidente,

  
Danièle GLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION  
DES DECHETS DE L'AUBE**

**SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2013**

Date de convocation :  
26 novembre 2013

Date d'affichage :  
26 novembre 2013

Nombre de membres  
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres  
en exercice : 43

Membres présents : 32

Pouvoir : 0

**OBJET : 2013/C12/02**

**Autorisation de  
recrutement d'agents non  
titulaires pour faire face à  
un accroissement  
temporaire d'activité  
Année 2014**

Acte rendu exécutoire le :

**17 DEC. 2013**

Après dépôt en Préfecture le :

**16 DEC. 2013**

Et publication le :

**17 DEC. 2013**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize  
Le 10 décembre à 11 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au Golden Tulip « salle Orient » à Barberey Saint-Sulpice sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN.

Présents (32) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Gilbert FAURE, David GARNERIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Régis LABBE, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (11) :

Mmes et MM. Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Michel JACOB, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

**PRÉFECTURE DE L'AUBE**  
**16 DEC. 2013**  
**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

**Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un  
accroissement temporaire d'activité - Année 2014**

Madame la Présidente indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et pour une durée maximale de 12 mois pendant une période de 18 mois consécutifs.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Considérant qu'il convient d'assurer le fonctionnement régulier et continu des services en particulier lors des périodes de surcharge de travail (au moment de l'élaboration du budget, pour la gestion administrative des contrats de traitement des déchets ménagers, ...),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré par,

**Vote**

Pour	Contre	Abstention
78	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

- AUTORISE** Madame la Présidente à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants :
  - Adjoint administratif
  - Ingénieur
  - Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> Classe
- PRECISE** que cette autorisation couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.
- DIT** que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités ;
- DIT** que ces agents exerceront pendant une durée laissée à l'entière appréciation de Madame la Présidente, mais qui ne pourra pas être supérieure à douze mois pendant une période de 18 mois consécutifs.
- DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires de remplacement seront inscrits au budget primitif 2014 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**PRÉFECTURE DE L'AUBE**

**16 DEC. 2013**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 12 décembre 2013  
La Présidente

  
Danièle BOEGLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION  
DES DECHETS DE L'AUBE**

**SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2013**

Date de convocation :  
26 novembre 2013

Date d'affichage :  
26 novembre 2013

Nombre de membres  
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres  
en exercice : 43

Membres présents : 32

Pouvoir : 0

**OBJET : 2013/C12/03**

**Délibération portant  
modification du tableau  
des effectifs des emplois  
permanents  
Mise à jour**

Acte rendu exécutoire le :

**17 DEC. 2013**

Après dépôt en Préfecture le :

**16 DEC. 2013**

Et publication le :

**17 DEC. 2013**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize  
Le 10 décembre à 11 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au Golden Tulip « salle Orient » à Barberey Saint-Sulpice sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN.

Présents (32) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Gilbert FAURE, David GARNERIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Régis LABBE, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (11) :

Mmes et MM. Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Michel JACOB, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

**PRÉFECTURE DE L'AUBE**

**16 DEC. 2013**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

**Délibération portant modification du tableau des effectifs des emplois permanents  
Mise à jour**

Madame la Présidente expose qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat, sur proposition de l'autorité territoriale, de modifier les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services syndicaux suite à la création de plusieurs emplois au sein du Syndicat.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu sa délibération du 17 mars 2009 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
78	0	0

**LE COMITE SYNDICAL,**

**APPROUVE** le tableau des emplois permanents du Syndicat à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2014** comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Durée Hebdomadaire	Nombre d'emplois
Filière administrative	Attaché	35 h	1
	Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> classe	35 h	1
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	3
Filière technique	Ingénieur Principal	35 h	1
	Ingénieur	35 h	2
	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	1
Filière animation	Adjoint Territorial d'Animation	35 h	4

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**PRÉFECTURE DE L'AUBE**

**16 DEC. 2013**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 12 décembre 2013  
La Présidente



Danièle BOEGLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION  
DES DECHETS DE L'AUBE**

**SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2013**

Date de convocation :  
26 novembre 2013

Date d'affichage :  
26 novembre 2013

Nombre de membres  
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres  
en exercice : 43

Membres présents : 32

Pouvoir : 0

**OBJET : 2013/C12/04**

**Régime indemnitaire du  
personnel du SDEDA  
Mise à jour**

Acte rendu exécutoire le :

**17 DEC. 2013**

Après dépôt en Préfecture le :

**16 DEC. 2013**

Et publication le :

**17 DEC. 2013**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize  
Le 10 décembre à 11 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au Golden Tulip « salle Orient » à Barberey Saint-Sulpice sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN.

Présents (32) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Gilbert FAURE, David GARNERIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Régis LABBE, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (11) :

Mmes et MM. Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Michel JACOB, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

**PRÉFECTURE DE L'AUBE**

**16 DEC. 2013**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

**Régime indemnitaire du personnel du SDEDA  
Mise à jour**

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de mettre à jour le régime indemnitaire applicable au personnel du SDEDA. Elle rappelle qu'en application du décret n° 91.875 du 6 septembre 1991, il est possible d'allouer les indemnités et primes qui sont énumérées ci-après.

Vu la délibération n°2008/C10/06 du 07/10/2008 relatives au régime indemnitaire des agents du Syndicat,

Après en avoir délibéré par,

<b>Vote</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
78	0	0

**LE COMITE SYNDICAL,**

**DECIDE** de mettre à jour les indemnités pouvant être attribuées aux agents du SDEDA telles qu'arrêtées ci-dessous :

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

***Attaché***

- *Prime de fonctions et de résultats* (loi n°2010-751 du 05 juillet 2010, art.38 et 40 ; décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 ; arrêté du 22 décembre 2008 ; arrêté du 09 octobre 2009 ; arrêté du 09 février 2011).

***Adjoint Administratif***

- *Indemnités horaires pour travaux supplémentaires* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°2002-60 du 14 janvier 2002).

- *Indemnité d'administration et de technicité* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 ; décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 ; arrêté du 14 janvier 2002).

***Attaché, Adjoint Administratif***

- *Indemnité d'exercice de missions des préfectures* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 modifié par décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012 ; arrêté ministériel du 24 décembre 2012).

**FILIERE TECHNIQUE**

***Ingénieur Principal et Ingénieur***

- *Prime de service et de rendement* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 ; arrêté ministériel du 15 décembre 2009).

- *Indemnité spécifique de service* (décret n°2003-799 du 25 août 2003 modifié en dernier lieu par le décret n°2012-1494 du 27 décembre 2012 ; arrêté du 25 août 2003 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 31 mars 2011 ; circulaire n°NOR : INTB0000062C du 22 mars 2000).



**FILIERE TECHNIQUE**

***Adjoint Technique Principal***

- *Indemnités horaires pour travaux supplémentaires* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°2002-60 du 14 janvier 2002).
- *Indemnité d'administration et de technicité* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 ; décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 ; arrêté du 14 janvier 2002).
- *Indemnité d'exercice de missions des préfectures* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 modifié par décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012 ; arrêté ministériel du 24 décembre 2012).

**FILIERE ANIMATION**

***Adjoint d'Animation***

- *Indemnités horaires pour travaux supplémentaires* (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 ; arrêté ministériel du 14 janvier 2002 modifié).
- *Indemnité d'administration et de technicité* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991, décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 ; arrêté du 14 janvier 2002).
- *Indemnité d'exercice de missions des préfectures* (décret n°91-875 du 06 septembre 1991 modifié ; décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 modifié par décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012 ; arrêté ministériel du 24 décembre 2012).

sans préjudice des droits à attribution du supplément familial de traitement, de l'indemnité de résidence, ainsi que du remboursement des frais de déplacement et de mission lorsque la possibilité en est prévue par la loi ;

**PRECISE** que la rémunération des agents non titulaires pourrait être fixée par référence au montant de la rémunération et des indemnités d'un agent titulaire exerçant des fonctions équivalentes.

**PREND ACTE** du fait que les attributions individuelles afférentes aux indemnités ainsi visées seront déterminées par Madame la Présidente, dans le respect des plafonds individuels et collectifs résultant des textes applicables.

PRÉFECTURE DE L'AUBE

16 DEC. 2013

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 12 décembre 2013  
La Présidente

Danièle BOEGLIN





**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION  
DES DECHETS DE L'AUBE**

**SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2013**

Date de convocation :  
26 novembre 2013

Date d'affichage :  
26 novembre 2013

Nombre de membres  
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres  
en exercice : 43

Membres présents : 32

Pouvoir : 0

**OBJET : 2013/C12/05**

**Budget Principal 2013  
Décision modificative n°2**

Acte rendu exécutoire le :

**17 DEC. 2013**

Après dépôt en Préfecture le :

**16 DEC. 2013**

Et publication le :

**17 DEC. 2013**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize  
Le 10 décembre à 11 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au Golden Tulip « salle Orient » à Barberey Saint-Sulpice sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN.

Présents (32) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Gilbert FAURE, David GARNERIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Régis LABBE, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (11) :

Mmes et MM. Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Michel JACOB, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

**PRÉFECTURE DE L'AUBE**

**16 DEC. 2013**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

## Budget Principal 2013 – Décision modificative n°2

## LE COMITE SYNDICAL

Vu sa délibération n°2013/C03/03 en date du 26 mars 2013 adoptant le Budget Primitif,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
78	0	0

DECIDE de modifier le Budget Principal de l'exercice 2013 comme présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
60623	Alimentation	+ 100,00 €	
60631	Fournitures d'entretien	+ 100,00 €	
6064	Fournitures administratives	- 3 000,00 €	
611	Contrats prestations services	+ 3 000,00 €	
61522	Bâtiments	- 6 400,00 €	
6231	Annonces et insertions	- 2 000,00 €	
6244	Transports administratifs	+ 100,00 €	
6248	Divers	+ 100,00 €	
6257	Réceptions	+ 2 000,00 €	
627	Services bancaires assimilés	+ 6 000,00 €	
6532	Frais de mission	- 100,00 €	
658	Charges diverses de gestion courante	+100,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Total Budget dépenses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total Budget recettes</b>	<b>0,00 €</b>
------------------------------	---------------	------------------------------	---------------

PRÉFECTURE DE L'AUBE

16 DEC. 2013

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 12 décembre 2013  
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION  
DES DECHETS DE L'AUBE**

**SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2013**

Date de convocation :  
26 novembre 2013

Date d'affichage :  
26 novembre 2013

Nombre de membres  
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres  
en exercice : 43

Membres présents : 32

Pouvoir : 0

**OBJET : 2013/C12/06**

**Budget Annexe 2013  
Décision modificative n°1**

Acte rendu exécutoire le :

**17 DEC. 2013**

Après dépôt en Préfecture le :

**16 DEC. 2013**

Et publication le :

**17 DEC. 2013**

La Présidente,

  
Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize  
Le 10 décembre à 11 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au Golden Tulip « salle Orient » à Barberey Saint-Sulpice sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN.

Présents (32) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Gilbert FAURE, David GARNERIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Régis LABBE, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (11) :

Mmes et MM. Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Michel JACOB, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

**PRÉFECTURE DE L'AUBE**

**16 DEC. 2013**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Budget Annexe 2013 – Décision modificative n°1

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu sa délibération n°2013/C03/07 en date du 26 mars 2013 adoptant le Budget Primitif,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

**Vote**

Pour	Contre	Abstention
78	0	0

**DECIDE** de modifier le Budget Annexe de l'exercice 2013 comme présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2031	Immobilisations, frais d'études	- 15 000,00 €			
2152	Installations de voirie	+ 10.000,00 €			
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 5 000,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
61551	Matériel roulant	+ 500,00 €			
6185	Frais de colloque	+ 500,00 €	773	Mandats annulés	- 500,00 €
6231	Annonces et insertions	- 1 100,00 €	7788	Produits exceptionnels	+ 500,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	+ 100,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>

<b>Total Budget dépenses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total Budget recettes</b>	<b>0,00 €</b>
------------------------------	---------------	------------------------------	---------------

**PRÉFECTURE DE L'AUBE**

**16 DEC. 2013**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 12 décembre 2013  
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION  
DES DECHETS DE L'AUBE**

**SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2013**

Date de convocation :  
26 novembre 2013

Date d'affichage :  
26 novembre 2013

Nombre de membres  
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres  
en exercice : 43

Membres présents : 32

Pouvoir : 0

**OBJET : 2013/C12/07**

**Ouverture d'une ligne de  
trésorerie d'un montant  
de 750 000 €**

Acte rendu exécutoire le :  
**17 DEC. 2013**

Après dépôt en Préfecture le :  
**16 DEC. 2013**

Et publication le :  
**17 DEC. 2013**

La Présidente,

  
Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize  
Le 10 décembre à 11 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au Golden Tulip « salle Orient » à Barberey Saint-Sulpice sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN.

Présents (32) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Gilbert FAURE, David GARNERIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Régis LABBE, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (11) :

Mmes et MM. Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Michel JACOB, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

**PRÉFECTURE DE L'AUBE**

**16 DEC. 2013**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

**Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 €**

Madame la Présidente propose à l'assemblée l'ouverture d'une ligne de trésorerie garantissant le Syndicat contre les ruptures de trésorerie.

Après consultation de cinq d'organismes bancaires (Société Générale, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et LCL), notamment au niveau des conditions financières et des facilités d'utilisation, il est proposé de retenir la proposition de la SOCIETE GENERALE.

Après en avoir délibéré par,

**Vote**

Pour	Contre	Abstention
78	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

**DECIDE** de contracter auprès de la SOCIETE GENERALE, une ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- durée : 12 mois
- taux d'intérêt : EURIBOR : 1 semaine à 1 mois majoré de 0,163%
- forfait de gestion : 1 500 €
- frais de dossier : 750 €
- commission de confirmation : calculée au prorata temporis au taux de 0,2% / trimestre
- facturation des intérêts : réglés à terme échu de l'index et calculés en fonction du nombre exact de jours écoulés

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat à intervenir.

PRÉFECTURE DE L'AUBE  
16 DEC. 2013  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 12 décembre 2013  
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION  
DES DECHETS DE L'AUBE**

**SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2013**

Date de convocation :  
26 novembre 2013

Date d'affichage :  
26 novembre 2013

Nombre de membres  
du Comité Syndical : 43

Nombre de membres  
en exercice : 43

Membres présents : 32

Pouvoir : 0

**OBJET : 2013/C12/08**

**Location des locaux du  
SDEDA  
Avenant n°3 au contrat de  
location**

Acte rendu exécutoire le :

**17 DEC. 2013**

Après dépôt en Préfecture le :

**16 DEC. 2013**

Et publication le :

**17 DEC. 2013**

La Présidente,

  
Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize  
Le 10 décembre à 11 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au Golden Tulip « salle Orient » à Barberey Saint-Sulpice sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN.

Présents (32) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM. Nicolas JUILLET, Patrick DYON, Vice-Présidents

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE, Gilbert FAURE, David GARNERIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Régis LABBE, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MARJOLET, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Henri PETIT DE BANTEL, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (11) :

Mmes et MM. Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Michel JACOB, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, David PARISON, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

  
PRÉFECTURE DE L'AUBE

**16 DEC. 2013**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

**Location des locaux du SDEDA - Avenant n°3 au contrat de location**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le contrat de location des bureaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube arrivera à échéance le 30 avril 2014. Il est donc proposé, par un avenant n°3, d'allonger la durée de cette location au 30 avril 2020. Les autres dispositions demeureront inchangées.

Vu le projet d'avenant n°3 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

<b>Vote</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
78	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

**ADOpte** l'avenant n°3 au contrat de location des bureaux du SDEDA.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 au contrat avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube.

PRÉFECTURE DE L'AUBE  
16 DEC. 2013  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 12 décembre 2013  
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*